



« Je baisse, j'éteins, je décale » : les politiques cyclables en danger par manque d'investissement

Le bilan 2022 de la sécurité routière souligne la nécessité de sécuriser la voirie pour l'usage du vélo, en ville comme à la campagne. À moins de trois ans de la fin des mandats municipaux, alors que les besoins des collectivités pour investir dans les infrastructures cyclables se chiffrent en milliards d'euros, il est urgent que le Gouvernement inscrive au Plan vélo une trajectoire pluriannuelle d'investissements crédible et ambitieuse.

Les derniers engagements du Gouvernement sur le vélo

- **24/08/2021** : la Loi Climat et Résilience entérine l'objectif de 12 % de part modale du vélo en 2030.
- **20/09/2022** : annonce de la Première ministre d'un nouveau Plan vélo et de la constitution d'un Comité interministériel vélo de suivi.
- **15/11/2022** : participation de cinq ministres aux premiers Etats généraux de la filière économique du vélo.

LE PLAN VÉLO DOIT ACTER LA TRAJECTOIRE D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT POUR LE VÉLO

Le projet de rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures souffre d'un manque de vision globale des mobilités et ne saurait être l'unique boussole du Gouvernement. Un nouveau partage de la voirie est nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'État s'est fixés et réduire l'accidentalité routière.

Le scénario retenu par le Gouvernement doit intégrer une vision ambitieuse du développement des mobilités actives. Ces besoins sont exprimés de plus en plus fortement par les citoyens et par les collectivités pour opérer des transformations majeures. Comme l'a souligné récemment le think tank TDIE, dans une logique de sobriété, les pouvoirs publics ne peuvent se contenter de promouvoir le tout-voiture électrique et le seul report vers les transports en commun :

*« Accompagner la mise en œuvre des politiques menées localement visant à créer un **système multimodal efficace, sûr et confortable** devra passer notamment par la maîtrise de la demande en mobilité, le **partage de la voirie** et l'interconnexion entre les réseaux routier et ferroviaire. »*

L'Alliance pour le vélo demande au Gouvernement de placer le vélo au cœur de la planification écologique en soutenant fortement les territoires qui s'engagent dans cette transformation. Le Plan vélo, qui réunit usagers, collectivités, État et acteurs économiques, constitue l'outil stratégique idéal pour articuler les politiques publiques pour le vélo. Ambition, cohérence, visibilité, rapidité sont les principes qui devront guider la poursuite de ce Plan. **Une trajectoire d'investissements pluriannuels de 2,5 milliards d'euros sur le quinquennat fléchés vers les réseaux d'infrastructures cyclables est nécessaire** pour traduire rapidement les annonces gouvernementales de septembre dernier en actes.

LE RISQUE D'ENTERRER DES PROJETS CYCLABLES STRUCTURANTS DES COLLECTIVITÉS EST RÉEL

Les collectivités s'engagent de plus en plus fortement dans des politiques cyclables ambitieuses, dont elles supportent l'essentiel des dépenses d'investissement et de fonctionnement. À elles seules, **les collectivités dépensent plus de 15 euros par an et par habitant pour le développement du vélo**, tous niveaux de territoires confondus¹, soit près de dix fois plus que l'État.

L'absence d'un engagement pluriannuel ferme de l'État sur le vélo risquerait de **mettre à mal les projets de maillage et de liaisons cyclables** portés localement, **retarder leur réalisation**, voire **d'en enterrer** une grande partie purement et simplement. Les collectivités ne bénéficient pas toutes des mêmes ressources fiscales et des mêmes capacités pour mener à leur terme les 24 000 km d'aménagements cyclables qu'elles ont annoncé vouloir réaliser d'ici la fin de leur mandat¹.

L'amplification dans tous les territoires et la visibilité pluriannuelle des dispositifs d'accompagnement de l'État sont une condition du succès du Plan vélo. L'inscription de crédits dédiés aux investissements cyclables dans les Contrats de Plan État Régions (CPER) est indispensable pour soutenir et faciliter le financement des projets vélo.

La rapidité quant à l'attribution des financements est une impérieuse nécessité. Les collectivités ont besoin de dispositifs d'accompagnement leur permettant de **débloquer rapidement des crédits afin de réaliser leurs investissements cyclables**. Des financements disponibles dans le cadre de l'appel à projets et l'appel à territoires du Plan vélo doivent soutenir **la mise en application des ambitions cyclables dans les territoires dans un calendrier politique acceptable**.

C'est à cette condition que la France parviendra à respecter son engagement de 12 % de part modale en 2030, il n'y a pas de temps à perdre.

Créée le 11 février 2022, l'Alliance pour le vélo rassemble l'Association de Promotion et d'Identification des Cycles et de la mobilité active (APIC), le Club des villes et territoires cyclables et marchables (CVTCM), la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), l'Union Sport et Cycle (USC) et Vélo & Territoires.

CONTACTS PRESSE



Martin Kolle
Attaché média
martin.kolle@lobbycom.fr
06 89 70 17 51



Dorothee Appercl
Responsable de communication
dorothee.appercl@velo-territoires.org
09 72 56 85 07



Guillaume Albors
Chargé de communication et relations média
guillaume.albors@unionsportcycle.com
06 15 51 11 48



Anne-Sybille Riguidel
Chargée des relations presse
as.riguidel@fub.fr
06 32 10 26 38



Joëlle Lafitte
Déléguée générale
joelle.lafitte@apic-asso.com
06 81 06 89 05

¹Enquête nationale sur les politiques modes actifs, Vélo & Territoires et Club des villes et territoires cyclables et marchables, 2022. Données récoltées auprès de 1 200 collectivités.